N° 195 — 12e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 14 Juillet 1900

LE PEUPLE
DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place de Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53
Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 »
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 »
LOCALES . . . . . 1 fr. 50 »

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10

Téléphone

LA REVUE

Les nationalistes nous ramènent à une douzaine d'années en arrière.

C'est à la revue du 14 juillet, à Paris, que les boulangistes commencèrent leur manifestation en faveur de leur fameux général.

On se rappelle le succès du célèbre cheval noir, et de la chanson de Paulus : *En revenant d'la r'vue !*

Moi j'faisais qu'accompagner
Notre brave général Boulanger !

Boulanger a disparu, mais les cléricaux-césariens restent, comme dirait le colonel Bougon. Et leur façon de procéder n'a pas changé. Il faut toujours qu'ils acclament quelqu'un ; cette année, c'est l'armée, qu'ils personnifient en quelques officiers jésuites et factieux, et qu'ils s'efforcent d'opposer à la République et à son gouvernement.

En même temps qu'ils convient leurs partisans à aller manifester aux diverses revues de Paris et de province, les journaux réactionnaires publient des listes de souscriptions pour l'affichage de la lettre du général Jamont, listes où l'on trouve toutes les violences, tous les appels à la guerre civile habituels aux cléricaux-nationalistes.

Vive l'armée ! A bas le parlementarisme ! dit un souscripteur, indiquant bien par là ce que signifie, pour ces énergumènes, le cri de : Vive l'armée !

Un autre demande que « l'on transforme en chair à saucisses le cabinet Waldeck-Rousseau. »

Puis, c'est « un ancien combattant de Gravelotte qui ne désespère pas de voir Loubet-la-Honte et tous nos gouvernants pourris dans une fosse d'aisances. »

« Un ex-tambour de la garde *impériale* voudrait avoir la peau à Reinach pour la crever. »

Un « républicain » se déclare « dégoûté de la République. »

Et ce cri vient plus loin comme la conclusion naturelle du susdit dégoût : Vive le Sacré-Cœur !

Ces excitations se poursuivent pendant de longues colonnes, et elles se renouvellent chaque jour, de plus en plus agressives et injurieuses.

« Au mur les athées ! Les dreyfusards à l'abattoir ! La lettre du général Jamont est belle, mais le moindre coup de balai eût mieux arrangé les affaires... »

Ces forcenés ne prennent plus la peine de cacher leur pensée et leurs espérances. Nous savons, républicains, le but qu'ils cherchent à atteindre; nous savons le sort qui nous attend s'ils arrivent jamais à triompher. Agissons donc en conséquence, et finissons-en avec les vaines et puériles hésitations...

Et ce sont ces accouplements bien caractéristiques : Vive l'armée et vive Rochefort ! Vive l'armée et vive Guérin ! Vive l'armée et à bas Loubet ! Vive l'armée et à bas André ! Vive l'armée et le ministre André à l'égoût !

Voilà de quelle façon les patriotards acclament l'armée ! En associant son nom à celui de ce Rochefort, qui l'a toujours outragée, et qui a écrit qu'il n'aurait pas hésité à déserter plutôt que de faire son service militaire ; à celui d'un Guérin, en ce moment à la maison centrale de Clairvaux ; et en insultant les deux principaux chefs de l'armée, le président de la République et le ministre de la guerre.

Voilà le caractère de la manifestation qu'organisent pour samedi, à Lille, les cléricaux-nationalistes, en vue de laquelle ils font une propagande et un racolage des plus actifs, et à laquelle la *Croix du Nord*, plus franche que la *Dépêche*, n'hésite pas à convier ouvertement « le peuple hilois qui se rendra en foule, dit-elle, aux bords de l'Esplanade. »

Eh ! bien, de même qu'à Paris, les républicains et les socialistes ont décidé d'opposer une manifestation républicaine à la manifestation des césariens, de même, à Lille, notre patriotique population montrera aux fauteurs de troubles et de guerre civile qu'elle réprouve leurs menées odieuses et criminelles, et que si elle aime notre armée, qui se confond aujourd'hui avec la nation, qui ne comprend pas seulement des officiers jésuites et indisciplinés, mais qui compte dans ses rangs de nombreux officiers républicains, et la fonte de nos petits soldats de France, ces enfants du peuple, qui paient intégralement l'impôt du sang et que l'on envoie mourir à Madagascar ou en Chine, pendant que les jeunes patriotards se dérobent, à l'abri des privilèges de la loi militaire, et fricotent dans quelque bonnegrainerie, auprès de papa et de maman — nos concitoyens montreront qu'ils sont, aussi, fermement résolus à défendre la République, menacée par les jésuites et les césariens ; qu'ils respectent son premier magistrat, M. Loubet ; qu'ils honorent le chef même de notre armée, ce vaillant général André, qui travaille énergiquement, sans souci des infamies de la presse immonde, à la réorganiser, à l'épurer, à rajeunir le haut commandement, à en faire, enfin, une armée vraiment nationale, républicaine, disciplinée, laborieuse et puissante.

Les cléricaux-nationalistes ne seront donc pas seuls samedi à l'Esplanade. Les républicains se rendront, eux aussi, en masse à la revue, et aux excitations et aux provocations des césariens, ils opposeront les cris répétés de : Vive la République ! Vive Loubet ! Vive le général André !

Georges ROBERT.

LE BANQUET

du Cercle républicain démocratique

Nous rappelons à nos amis que le Cercle républicain démocratique organise un banquet pour samedi, 14 juillet, à une heure à l'annexe du Grand Hôtel.

En toute autre circonstance, ce banquet serait une réunion de républicains célébrant la Fête nationale et l'un des plus glorieux anniversaires de la Révolution Française.

Dans la période de crise actuelle, il doit être, en surplus, une énergique manifestation de solidarité républicaine.

Oui, plus que jamais, les républicains doivent se sentir les coudes. Ils doivent affirmer leur union en vue des luttes prochaines. Ils doivent s'organiser et se préparer.

Que nos amis de ce cercle se viennent donc, nombreux, participer au banquet de samedi, et que les républicains qui n'appartiennent à aucun cercle profitent de cette occasion pour se présenter à l'un d'entre eux.

Ce n'est pas l'heure de se désintéresser des manifestations républicaines. Il faut, au contraire, nous réunir le plus souvent possible, nous concerter et agir.

G. R.

Le port de Dunkerque

Le port de Dunkerque dessert la région la plus riche de France. Il est plus voisin de l'Angleterre qu'Anvers. Il devrait être plus fréquenté.

Il dispose d'une rade de 20 kilomètres de longueur, d'une largeur d'un kilomètre et de 11 à 17 mètres de profondeur.

Le chenal a 850 mètres de longueur, 70 mètres de largeur dans la partie la moins large et 8 mètres de profondeur.

Le nouvel jetée, qui vient d'être terminée, a 900 mètres d'étendue. Les bassins à flots, au nombre de 8, ont une superficie de 34 hectares et la longueur des quais affectés au commerce dépasse 8 kilomètres.

Le mouvement des navires dans le port de Dunkerque a été, en 1898, de 5.661 navires, d'un tonnage de 3.434.834 tonnes et de 93.039 hommes d'équipages. Les recettes des douanes y ont été de plus de 23 millions de francs.

Si on décompose les navires à l'entrée et à la sortie (commerce extérieur), on trouve 1890 *navires à vapeur* chargés dont 1075 étrangers, et 949 sur lest, dont 841 étrangers. Le tonnage des navires chargés compte pour 1.448.114 tonnes et les hommes d'équipages pour 27.299.

Les *navires à voiles* ont eu un nombre de 841 avec chargement et au nombre de 209 sur lest, parmi lesquels 556 chargés étaient de nationalité étrangère et 157 également parmi les bâtiments sur lest. Le tonnage des navires chargés a été compté pour 324.080 tonnes et les équipages des navires sur lest et charges pour 11.900 hommes.

Les *navires de cabotage*, tant à vapeur qu'à voiles, tant sur lest que chargés, ont été de 1635, avec un tonnage de 532.009 et 21.768 hommes d'équipages.

Les *navigeurs d'escale* a comoris 132 navires, avec un tonnage de 133.945 tonnes et 3.372 hommes d'équipages.

Au total, il est entré ou sorti au port de Dunkerque 5.561 navires, dont 4.309 à vapeur et 1452 à voiles, sur lesquels il y a eu 2.441 français et 3.120 étrangers.

Le *total des entrées* a été de 2.823 navires et le *total des sorties* de 2.838.

Le poids des marchandises transportées, provenant de toutes les parties du monde, mais surtout de l'Angleterre, a été de 2.981.528 tonnes, comportant surtout à l'entrée du bois (327.684 tonnes), des grains et farines (393.344 tonnes), des vins (430.204 tonnes), des minerais (91.050 tonnes), du plomb (68.110 tonnes), des résines (56.376 tonnes), des matériaux à bâtir (56.318 tonnes), des laines (41.684 tonnes), du coton (26.987 tonnes), des tourteaux et fourrages (29.873 tonnes), des papiers (17.941 tonnes), des produits chimiques (17.807 tonnes), des fers et aciers (17.021 tonnes), du sucre brut et raffiné (15.309 tonnes), des Poissons (14.556 tonnes), des graisses animales (14.408 tonnes), des savons (12.377 tonnes), des pommes de terre, légumes secs (11.790 tonnes), des fruits (10.819 tonnes), du pétrole (8.038 tonnes), — et à la *sortie* de la houille et du coke (1.431.125 quintaux), des fers et aciers (745.940 quintaux), du sucre brut (654.149 quintaux), des superphosphates (315.149 quintaux), des grains et farine de froment (251.638 quintaux), de la fonte (161.254 quintaux), des tissus (119.669 quintaux), — le poids total des marchandises à l'entrée se chiffrant par 1.637.689 quintaux et à la sortie par 4.309.153 quintaux.

Si l'on compare le commerce du port de Dunkerque, il y a 20 ans à celui qui existe aujourd'hui, voici la différence qu'on y trouve :

Nombre de navires	Tonnage de navires	Poids des marchandises
1878 5734	1.485.232	4.180.104
1898 5661	3.414.434	2.925.777

Pendant ce temps le tonnage des navires entrant au port de *Marseille* passait de 6.286.876 à 11.993.492 contre 12.863.642 dans le port d'*Anvers* et 14.747.454 dans le port de *Hamburg*.

Le plus puissant développement est, sans conteste, celui de Hamburg, qui avait 5.176 navires avec un tonnage de 2.009.200 en 1874, et qui voit aujourd'hui entrer dans ses bassins 26.000 navires d'une contenance de 14 millions de tonnes.

De FAVEROLLES.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

EN CHINE
A PÉKIN

Li-Hung-Chang à Pékin

Londres, 12 juillet. — Le *Daily Mail* publie une dépêche de Hong-Kong, annonçant que Li-Hung-Tchang a été demandé à Pékin. La dépêche ajoute que cet appel décèle probablement que le gouvernement a des nouvelles très graves à communiquer aux puissances.

NOUVELLES DES LÉGATIONS

Bruits contradictoires

New-York, 12 juillet. — La légation chinoise à Washington est protégée par la police.

Le ministre chinois a remis aujourd'hui à M. Hay, secrétaire d'Etat, une dépêche de Pékin, qui déclare que les ministres sont en sûreté.

Shanghai, 11 juillet. — Le gouverneur du Chang-Toung a télégraphié aux Consuls à Shanghaï que deux légations étaient encore intactes le 5 juillet, et que plus de la moitié des assiégeants s'étaient retirés.

On se demande si le gouverneur ne veut pas dire le cinquième jour du mois chinois, que cet en retard de 4 jours sur le calendrier grégorien, de sorte que la date assignée par le gouverneur coïnciderait fort bien être le premier juillet au lieu du 5...

D'autre part, on reçoit de Shanghaï le télégramme suivant qui tend à détruire l'espoir bien fait que nous avons eu de nouvelles :

Shanghaï, 12 juillet. — La colonie étrangère est de plus en plus inquiète et n'ajoute aucune foi à la véracité des nouvelles contradictoires communiquées par le Tao-Tai Tchong.

Tous les renseignements, en effet, parvenus à Shang-Hai de source européenne sont concordants pour dépeindre comme désespérée la situation à Pékin à la fin du mois dernier.

Voici encore une lettre datée de Pékin 24 juin qui confirme de tous points les télégrammes désespérés que sir Robert Hart envoyait à la même date : « Nous sommes en danger de mort ; 30.000 Chinois nous ont attaqués ; nous n'avons plus de vivres que pour 3 jours. Nous n'avons aucune nouvelle des troupes de secours : si elles n'arrivent pas promptement la situation est sans espoir. Les légations d'Italie, d'Allemagne et des Etats-Unis, une partie de la légation d'Angleterre ont été incendiées.

A TIEN-TSIN

Maisons pillées par les soldats russes

Londres, 12 juillet. — D'après une dépêche au *Daily Express* les réfugiés de Tien-Tsin déclarent que plusieurs maisons à Tien-Tsin ont été pillées par les Russes. Les femmes et les Chinois auraient aussi pour des Chinois que des Russes.

Des officiers Russes auraient été obligés de tirer sur leurs soldats pour rétablir l'ordre.

Renforts urgents

Paris, 12 juillet. — Une dépêche de Tien-Tsin au *Daily Mail* annonce que le garnison internationale a bien du mal de tenir tête aux Chinois et demande des renforts.

DANS LES PROVINCES

La révolte s'étend en Mandchourie

St-Pétersbourg, 12 juillet. — Le mouvement de révolte grandit en Mandchourie. Des villages sont attaqués par les Boxers qui détruisent les lignes de chemin de fer. Une grande panique règne dans toute la province.

LES FAUSSES NOUVELLES

Les vacances parlementaires sont à peine ouvertes que déjà l'on commence à voir éclore les fausses nouvelles. La première de la série — car bien d'autres verront le jour pendant cette morte-saison politique — vise le Président de la République lui-même.

M. Loubet, dit-on, serait décidé à se retirer. Il aurait déjà fait connaître sa résolution à plusieurs de ses amis personnels, en ajoutant que sa démission serait officiellement donnée au mois d'octobre.

Ceux qui colportent ces bruits les rattachent au départ du général Bailloud, désigné pour commander une des brigades de la division envoyée en Chine et à son remplacement comme chef de la maison militaire du président par le colonel de Pelleau, qui remplirait en qualité de colonel le Palais du Luxembourg.

A les entendre, une véritable révolution de palais viendrait de se produire à l'Elysée. Le général Bailloud aurait été évincé en raison de l'influence qu'il exercait sur le Président. On voudrait, en isolant M. Loubet, rendre sa situation intenable, l'obliger à démissionner et lui donner comme successeur M. Waldeck-Rousseau afin de pouvoir dissoudre la Chambre et, aux élections générales de 1902, le suffrage universel y envoie une majorité nationaliste.

Tous ces bruits sont inexacts. M. le général a lui-même sollicité le commandement très envié d'une des brigades du corps expéditionnaire et c'est sur la demande expresse de M. Loubet, qui l'avait connu, lorsqu'il était président du Sénat, que le général Dubois est appelé à l'Elysée.

Quant à la retraite du Président de la République et aux manœuvres que tenteraient les amis de M. Waldeck-Rousseau pour la rendre intenable, elles sont fausses de tous points. « C'est, nous disait aujourd'hui une personne touchant de très près à l'entourage présidentiel, le commencement d'une nouvelle campagne entreprise contre le Président par ceux-là mêmes qui s'attaquèrent si violemment au lendemain de son élection, mais il est toujours dans les mêmes dispositions d'esprit qu'il manifestait alors en disant, à son arrivée à l'Elysée : « Je ne viens pas ici pour mon plaisir ; je ne m'en irai pas pour le plaisir des autres. »

T. H.

Lettre du général Jamont

Paris, 12 juillet. — Le général Jamont a adressé une lettre au ministre de la guerre. La voici :

Monsieur le Ministre,

Quelques journaux parlent aujourd'hui d'une souscription qui aurait pour but de faire afficher ma lettre du 2 juillet.

J'ai tenu à vous déclarer que je suis absolument étranger à cette manifestation que je désapprouve.

Veuillez agréer, etc.

Général JAMONT.

La santé de M. Waldeck-Rousseau

On a annoncé que M. Waldeck-Rousseau était assez sérieusement indisposé.

Le Président du Conseil souffre en effet d'un refroidissement qui l'oblige à ne pas quitter la chambre mais il n'en a pas moins eu aujourd'hui un assez long entretien avec M. Lépine, préfet de police, au sujet des mesures d'ordre à prendre pour le 14 juillet principalement à Longchamps.

La dynamite à l'Exposition

Deux bombes au Grand-Palais

Paris, 12 juillet. — Nous lisons dans la *Presse* :

Le bruit a couru avec persistance aujourd'hui que deux bombes de deux paquets de dynamite avaient été découvertes dans la nuit de mardi à mercredi par un gardien au Grand-Palais des Champs-Elysées.

A la préfecture de police, on nous a affirmé n'avoir aucune confirmation de cette découverte.

Au commissariat des Champs-Elysées, on nous a fait la même déclaration.

A la dernière heure un de nos rédacteurs nous téléphone qu'il a acquis la certitude absolue que le fait était exact et qu'une découverte de dynamite avait été faite au Grand Palais.

Un juge, M. Josse, vicendrait d'être désigné pour suivre l'instruction.

La sûreté et la 3e brigade des recherches seraient également désignées pour suivre cette affaire.

Les grâces du 14 Juillet

Paris, 12 juillet. — A l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet 1900, le Président de la République a accordé des grâces pour réduction de peine à 1002 condamnés détenus dans divers établissements pénitentiers militaires ou civils.

Une fabrique de faux billets de banque

Paris, 12 juillet. — Le service de la sûreté depuis quelque temps soupçonnait qu'une maison située à Vaugirard, n° 1, rue Cerdanière, hôtel au 4e étage par un individu aux allures louches.

Cette maison située en face des fortifications permettait aux agents avec des longues-vues de voir ce qui se passait dans le logement, dont quelques fenêtres étaient garnies de verres rouges comme pour un photographe.

Pour éclaircir le mystère et les allées et venues des personnes entrant et sortant, M. Hamard, chef de la sûreté s'est rendu et a découvert un atelier complet de fabricant de faux billets de banque de 100.000 reis du Brésil très bien imités et gravés de main de maître.

M. Hamard a alors procédé à l'arrestation du chef de cette association faite dans le but de fabriquer sous 3 à 4 millions de faux billets et de les expédier ensuite au Brésil.

La dégradation de Tonnelier

Nancy, 12 juillet. — Aujourd'hui à midi a eu lieu, à la caserne d'artillerie des Brichambault, la dégradation du sous-officier Tonnelier, condamné à mort et dont la peine avait été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Son attitude a été très insolente envers le public qui assistait en grand nombre à la parade d'exécution.

En même temps que lui ont été dégradés les soldats Patale et Novert condamnés à 8 ans de réclusion et 5 ans de travaux publics, le premier était décoré de la médaille du Tonkin.

LA BELGIQUE

Explosion de grisou à Gilly

Charleroi, 12 juillet. — Cet après-midi un coup de grisou s'est produit au charbonnage St-Bernard, des Houillères-Unies, à Gilly.

Un nouveau ventilateur remplaçant celui qui avait été détruit par un accident il y a deux mois venait d'être installé et fonctionnait pour la première fois.

Une fuite de grisou s'étant produite subitement, s'échappa par le ventilateur vers la machine actionnant ce dernier.

L'explosion fut terrible et fit deux victimes. L'une est le machiniste Paul Heurot, marié et père de trois enfants. Heurot avait déjà été blessé dans l'accident survenu il y a deux mois et n'avait repris son travail que depuis quinze jours.

La seconde victime est le mécanicien Camille Lebon qui a été horriblement brûlé au visage, aux mains et par tout le corps.

Son état est absolument désespéré. »

L'explosion a déterminé un incendie dans le bâtiment abritant les machines.

Il a fallu une heure et demie de travail pour circonscrire le foyer de cet incendie.

Les dégâts matériels sont considérables. Le ventilateur qui faisait également fonction d'aspirateur est entièrement détruit.

Le puits Duvachet est situé en plein au puits St-Bernard a été également atteint par l'explosion.

Les deux puits devront chômer pendant un certain temps.

Le Parquet de Charleroi a fait une descente à 6 heures 1/2.

Il semble résulter de sa première enquête que l'accident est dû à une fissure qui se serait produite dans la conduite du ventilateur.

Hier, par suite d'un accident survenu à une de nos machines, un certain nombre de nos numéros n'a pu être expédié aux heures habituelles.

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien excuser ce retard involontaire.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

M. César Sicot, député de Valenciennes, mu par un sentiment d'équité et d'humanité qui ne peut manquer de recueillir l'approbation de ses collègues a saisi la Chambre d'une proposition de loi « ayant pour objet de rétablir un régime spécial pour les femmes enceintes condamnées à une des peines privatives de liberté. »

Cette proposition de loi contient un article unique ainsi conçu :

« Toute femme enceinte, condamnée à une peine privative de liberté, sera enfermée dans l'hôpital de la ville où elle devra subir cette peine.

» Des divisions spéciales seront affectées dans les hôpitaux aux femmes enceintes détenues. »

LES VERRIERS A VITRES du Nord

Notre enquête

(Suite)

Modification du salaire des ouvriers

Le salaire des souffleurs est fixé de la façon suivante par les engagements :

L'apprenti devenu *souffleur* doit un compensation du sacrifice fait par le patron pour son apprentissage, travailler pendant trois années consécutives dans l'usine, la première année au prix de 8 fr. 20 le mancheron de 5 kilogs ; les deux années suivantes au prix de 8 fr. 30.

Le souffleur devenu libre, ayant payé à son patron, en dehors du prix ci-dessus, 1 année, reçoit 9 fr. du cent ou 90 francs du mille de feuilles. C'est le cas de la plupart des *souffleurs*.

Calculons donc quel est, en moyenne, le salaire des souffleurs salaire qu'on a, à plaisir, dit M. Quévy, démesurément grossi.

Sur la moyenne de 500 feuilles le *souffleur* gagne 5 × 90 = 450 francs.

Mais sur ce salaire on lui retient :

Pour son « gamin »	80 fr.
Pour le tendeur 2 fr. 50 pour 1000 soit 12 fr. 50	
	92 fr. 50

La haute température du four le met dans l'obligation absolue de boire constamment de la bière ou du café. Il est obligé de payer la boisson de son « gamin » soumis à la même nécessité. On peut, sans exagération estimer cette dépense à 2 fr. 50 par jour soit : 65 francs.

A retirer du salaire mensuel : 157 fr. 50.

Les appointements du *souffleur* se trouvent ainsi ramenés à moins de 300 francs. Où sont donc les chiffres mirobolants qu'on fait miroiter aux yeux du public.

— Je vous concède, dit le citoyen Quévy, que ce n'est pas le cas d'un souffleur de première force, mais il y en a beaucoup dans la catégorie que j'ai prise comme exemple que de l'autre.

Notez que ce salaire de 90 francs au mille n'est pas général ainsi que vous l'avez vu par l'extrait des engagements le tout à l'heure. Pendant un an le souffleur travaille à 82 fr., pendant deux années ensuite à 83 fr. 30, sous prétexte de payer un apprentissage, comme s'il n'avait rien, comme apprenti, fourni au patron une somme de travail sinon supérieure au moins équivalente à la valeur de son salaire.

Nous demandons et nous maintiendrons l'abolition des salaires des souffleurs à 90 francs le mille.

Les engagements des apprentis

Quévy insiste sur ce qu'il appelle l'injustice des salaires inférieurs pour les jeunes souffleurs, sous prétexte qu'ils doivent payer leur apprentissage. Il nous fait prendre connaissance, en nous priant de les rendre publics, de quelques articles des engagements qui, pendant six années lient l'ouvrier à son patron. Le premier article du contrat dit :

La Société s'oblige à garder le sieur X... en apprentissage trois années consécutives et à lui assurer la profession de gamin de souffleur à vitres.

En cas d'absence pour cause de maladie X... sera tenu de remplacer à la fin de l'engagement le temps qu'il aura perdu. Il s'engage en outre à observer tous les articles du règlement intérieur.

En cas d'absence, non justifiée, la Société aura le choix ou de faire remplacer X... ou de reclamer immédiatement dudit apprenti des dommages-intérêts à faire fixer par justice.

En cas d'inconduite, infidélité, insubordination et en celui où l'apprenti annoncerait, soit par défaut de lumière, soit par faiblesse de constitution ou par maladie, n'avoir aucune aptitude pour la profession de gamin, la Société pourra rompre l'engagement. Dans tous les cas et à toutes les époques la Société pourra se soustraire à exécuter l'article 1er et faire cesser le contrat en payant 30 francs d'indemnité.

En cas de violation du présent contrat par ledit apprenti, il quitte sans notifier l'établissement de la Société avant les trois années expirées il sera passible de 100 francs de dommages-intérêts à titre de cause pénale non réductible.

Cette copie achevée, le citoyen Quévy commente en quelques mots les prescriptions de ces engagements :

Le patron se réserve le droit de renvoyer l'apprenti — il a pour excuse le défaut de lumière, prétexte vague au possible — et il lui donne le somme de 30 francs.

L'apprenti, lui, ne peut pas manquer un jour, sans qu'il ne le paye ou fasse du *rabiot*. S'il rompt l'engagement, ce n'est pas 30 francs qu'il doit donner, mais, dit-il, 100 francs.

Et après trois années de travail comme apprenti, quelle que soit son aptitude comme souffleur, pendant trois années encore il travaillera à un tarif réduit : 82 et 83 francs au lieu de 90 francs.

Voilà l'anomalie que nous voulons faire cesser.

Modification de la durée des engagements

— Le syndicat, disons-nous au citoyen Quévy, demande que dans les engagements actuels signés pour la durée d'une campagne comprenant une année qui leur permette de rétablir en prévenant le patron un mois à l'avance. A cela les patrons répondent par un argument qui est de nature à frapper l'opinion publique : « Le mois en marche d'un bassin nous coûte une somme considérable, nous ne pouvons pas être exposés à devoir éteindre un mois après l'allumage parce que les ouvriers quitteront le travail. »

Que répondent les ouvriers à cette observation ?

— Ils répondent tout simplement, nous dit avec calme le citoyen Quévy, qu'on ne se gêne pas pour les mettre à pied pendant de longs mois sans leur payer d'indemnité et sans leur permettre de chercher du travail ailleurs.

Les patrons peuvent les laisser mourir de faim en leur supprimant le travail au beau milieu d'une campagne. Pourquoi n'auraient-ils pas, eux aussi, le droit de se défier du sentiment.

Prenez au hasard tous les engagements et lisez.

En effet dans tous les contrats que nous avons sous les yeux, nous trouvons cette clause :

Un arrêt momentané du four par suite de réparations partielle quelconque nécessitant même une extinction provisoire ne peut être invoqué par l'ouvrier comme une rupture d'engagement. *Il n'aura droit de se faire allouer aucune indemnité.*

Il y a quelques années, dit M. Quévy, chez MM. Fogt frères, les ouvriers engagés pour un an ont subi trois mois de chômage, sans toucher un sou et sans avoir le droit de chercher du travail ailleurs.

Nous avons par l'intermédiaire de Me Cauw, avocat à Valenciennes, vainement tenté d'obtenir les moyens de ne pas mourir de faim.

Il y a encore un autre article du même genre dans les contrats. Il est ainsi conçu :

Le patron se réserve également le droit d'éteindre le feu dans le courant de l'engagement sans que l'ouvrier puisse réclamer aucune indemnité. Il serait à le prévenir 15 jours à l'avance, sauf en cas de force majeure.

Est-ce clair, ajoute Quevy. Le patron peut renier le contrat. Pourquoi ne pourrions-nous en toute justice faire de même.

Suppression des rebuts

La suppression des rebuts est la dernière des réclamations. Les cahiers de règlement disent que les canons ne seront acceptés qu'après l'étendage et la vérification au magasin.

Les canons reconnus défectueux, soit pour mauvaise confection, soit pour défauts de coulage, piqûres de bloc, touchures de place, dieis, marques de chevalet et autres défauts de fabrication ne seront comptés que pour moitié... Toute cause amenant à l'étendage, résultant soit d'une mauvaise confection, soit d'un manque de rectitude et qui serait par conséquent imputable aux souffleurs, leur serait décomptée.

C'est la bouteille à l'encre, nous dit le citoyen Quevy. Les manipulations sont si nombreuses et les causes de malfaçon non imputables au souffleur si fréquentes qu'on ne devrait pas l'en rendre responsable. La mauvaise marche du four, la mauvaise qualité du gaz, la variation de température du bassin qui doit être constamment de 1200 degrés à l'enfournage, le mauvaise qualité des blocs dans lesquels se fait la *parison* ne sauraient être reprochées au souffleur et pourtant, c'est lui qui en pâti.

Nous laissons remarquer à notre interlocuteur que tous les patrons déclarent être extrêmement coulants dans l'application de cette clause. Dans telle verrerie par exemple — la verrerie Saint-Martin — il n'y a pas eu pendant toute l'année dernière quinze francs de retenue.

— C'est exact, répond Quevy, mais encore une fois rien ne nous dit que demain nous n'aurons pas demain des patrons qui appliqueront à la lettre toutes les prescriptions du règlement.

En terminant notre conversation — tandis qu'il nous conduisait sur les chantiers du splendide hôtel syndicaux qui les verriers font construire à Anicha — le citoyen Quevy dont l'influence est considérable sur ses camarades exprimait encore l'espoir que la grève serait évitée.

Les revendications ouvrières seront en tous cas défendues avec le calme qui siéd à d'aussi graves discussions et qui favorise la solution des conflits économiques les plus difficiles.

Les patrons que nous avons vus paraissent eux aussi, animés du meilleur esprit de conciliation et feront tous les sacrifices possibles pour épargner à leur industrie et à leur région les malheureuses conséquences d'une grève générale.

Paul ASSIGNION.

Les Décorations du 14 Juillet dans l'Armée

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus au grade de commandeur de la Légion d'honneur :

Le général Allard, gouverneur de Lille — de Castelnau de Marmiès, général commandant l'artillerie du 1er corps, à Douai.

Le général Tremeau, commandant la brigade de cavalerie du 1er corps, est promu officier de la Légion d'honneur.

M. De Perussan, intendant militaire, est nommé commandeur.

Sont nommés officiers de la Légion d'honneur :

MM. Clavel, chef de bataillon au 43e d'infanterie, et Gerard, chef d'escadron au 27e d'artillerie ; Nicolas, lieutenant-colonel au 110e d'infanterie, attaché au personnel de M. le Président de la République ; Orfanze de Tantaloup, lieutenant-colonel au 19e régiment de chasseurs à cheval.

MM. Finaire, lieutenant-colonel, directeur de l'école d'artillerie du 1er corps d'armée — Josset, chef d'escadron, sous-directeur à Maubeuge — Pinfart, lieutenant-colonel au 3e régiment du génie — Castelin, chef de bataillon, chef du génie à Maubeuge.

Sont nommés au grade de chevalier :

MM. Chapuis, capitaine au 1er régiment d'infanterie, stagiaire à l'état-major de la division d'Alger — Bertin, capitaine au 1er régiment d'infanterie.

MM. Charpy, capitaine et Antoine, capitaine, au 8e régiment d'infanterie — Alla et Cierbout, capitaines au 73e régiment d'infanterie — Domanlin, capitaine, Fournier, capitaine adjudant-major, et Goubaux, capitaine, au 84e régiment d'infanterie.

MM. Blanchet, capitaine au 110e régiment d'infanterie — Chaudouy, capitaine au 127e régiment d'infanterie — Olivier, capitaine au premier, faisant fonctions de sous-directeur de l'état-major particulier à Bourkerque — Perez garde principal de 2me classe à l'atelier de construction de Douai — Daran, officier d'administration de 1re classe auprès corps — Kempe, pharmacien-major de 2e classe à l'hôpital militaire de Dunkerque.

MÉDAILLE MILITAIRE

La médaille militaire a été conférée à MM. Dessailly et Hardelin, adjudants au 1er régiment d'infanterie — Tavernier, adjudant au 6e régiment — Ben, adjudant au 43e régiment — Barthélemy, adjudant au 75e régiment — Harran, adjudant au 110e régiment — Rabillon, Petitdemange, Poget, Macuin, adjudants au 127e régiment — Cornavin, adjudant au 84e régiment — Schmitz, maréchal des logis au 1er chasseurs à pied — Parry, adjudant et Belanger armurier au 19e régiment de chasseurs à cheval.

MM. Demouchaux, maréchal des logis ; Lamire, Jeanquin, brigadiers ; Faillant, Wallon, Brigeol, Dessenge, Douay, Durand, Lecoq